



LE BEAU SELON...

KANT (1724-1804)

(DR)

« Est beau ce qui plaît universellement sans concept », écrit le philosophe allemand dans sa *Critique de la faculté de juger* publiée en 1790. Voilà qui pourrait sembler contradictoire, Emmanuel Kant déclarant que la beauté serait commune à tous alors qu'elle s'apprécie différemment. Par cette affirmation, il souligne en fait la spécificité du jugement esthétique, distinct de celui qui est issu de l'entendement, cette faculté de créer du sens et son fondement subjectif.

Kant distingue deux types de beauté : la beauté libre et la beauté adhérente. La première ne dépend d'aucun concept ou utilité de l'objet, comme les motifs décoratifs ou les fleurs. La seconde, en revanche, est liée à une idée ou à une fonction, comme la beauté d'un bâtiment ou d'un cheval.

Un autre aspect central de la théorie kantienne de la beauté soutient l'idée de finalité sans fin. En clair, nous percevons la beauté comme n'ayant

aucun autre but qu'esthétique. Elle est une qualité que nous attribuons aux objets en vertu du plaisir désintéressé qu'ils nous procurent. Et ce, sans subir l'influence des intérêts personnels, des désirs ou des besoins. Dans la philosophie kantienne, la beauté n'est donc pas une propriété objective impartiale, mais une expérience subjective qui revendique une validité universelle en vertu de la nature commune de notre faculté de juger. ■ (CM)